



DÉCLARATION DE POSITION DE L'ISSF

Présentée à la 20^e réunion spéciale de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), à Valamoura (Portugal) du 14 au 21 novembre 2016

Pour de plus amples informations, prière d'aller sur <http://www.ISS-FOUNDATION.org>

Thons tropicaux

En 2016, le Comité permanent de recherche et de statistiques (CPRS) de la CICTA a réévalué l'état du stock de thons à nageoires jaunes dans l'Atlantique. Les résultats de cette nouvelle évaluation indiquent que l'état de ce stock s'est amélioré depuis la dernière évaluation de 2011 : aucune surpêche n'a été observée et l'abondance du stock est en hausse, bien qu'il demeure encore légèrement surexploité. ***L'ISSF soutient la recommandation du CPRS à l'effet que la CICTA maintienne le total autorisé de captures (TAC) actuel de 110 000 tonnes, afin que le stock poursuive sa reconstitution.***

Thons d'eaux tempérées

Le CPRS a réévalué l'état des stocks de thons germons de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud, découvrant que ces stocks ne sont plus surpêchés ni surexploités. L'ISSF félicite la CICTA pour avoir démontré encore une fois que des stocks de thon surexploités peuvent se reconstituer s'ils sont bien gérés. ***L'ISSF soutient la recommandation du CPRS à l'effet que la CICTA maintienne le total autorisé de captures (TAC) actuel de ces deux stocks, afin qu'ils demeurent à un niveau sain.***

Des insuffisances graves de données sur le stock de thons germons de la Méditerranée ont été soulignées par le CPRS depuis plusieurs années sans que les parties non contractantes coopérantes n'agissent efficacement. ***L'ISSF accueille favorablement la décision du CPRS d'actualiser en 2017 l'évaluation de ce stock et presse les parties non contractantes coopérantes identifiées par le CPRS de réexaminer leurs données historiques sur les thons germons de la Méditerranée et d'envoyer leurs nouveaux résultats au CPRS.***

Points de référence et règles de contrôle des captures (RCC) Les règles de contrôle des captures constituent un ensemble de mesures de gestion clairement définies, devant être prises en réaction à l'évolution de l'état des stocks par rapport aux points de référence cibles et limites. L'ISSF appuie l'application de l'approche prudente utilisant des points de référence cibles et limites clairs, ainsi que des règles de contrôle des captures, conformément à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons et à certaines conventions d'ORGP. L'ISSF se réjouit des réunions fructueuses du Groupe de travail permanent sur les dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) en 2014 et 2015. L'ISSF se réjouit également de l'adoption en 2015 de la recommandation 15-04 sur l'établissement de RCC pour le stock de thons germons de l'Atlantique Nord, ainsi que de la recommandation 15-07 sur le développement de RCC et sur une évaluation des stratégies de gestion.

- ***L'ISSF presse la CICTA de poursuivre les processus essentiels décrits dans ces recommandations, conformément aux échéanciers convenus.***

Rétention de toutes les prises de thons. Alors que les autres ORGP ont adopté des mesures de rétention des prises de thons, la CICTA n'a encore pris aucune mesure semblable. Le rejet en mer des thons moins rentables pour capturer plus de thons bien payés est une pratique qui déforme les données visant à découvrir les effets réels de la pêche sur les stocks de thons.

- ***L'ISSF presse la CICTA d'appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les dispositifs de concentration des poissons visant à développer un politique de rétention de toutes les prises de thons tropicaux afin de mieux gérer les prises accessoires et réduire les rejets en mer de thons tropicaux.***

MCS : observateurs, systèmes de monitoring des navires (SMN), listes de navires ayant des activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN) et mesures des États côtiers. Des mesures efficaces de monitoring, de contrôle et de surveillance respectant les normes internationales sont essentielles pour réaliser des collectes de données utiles, pour promouvoir le respect des mesures de conservation et pour combattre les activités de pêche INN en mer et dans les ports. Plus particulièrement, une couverture complète des ressources d'observation sur les navires constitue un élément essentiel de la gestion des stocks de thons tropicaux dans une perspective de développement durable. La CICTA assure la présence d'observateurs sur la totalité des senneurs pêchant des thons tropicaux, mais uniquement durant le moratoire sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP). Depuis 2013, [L'ISSF demande](#) que les usines de transformation, les négociants, les importateurs, les transporteurs et les autres intervenants de l'industrie de la pêche transigent uniquement avec de grands senneurs couverts à 100 % par des ressources d'observation (humaines ou électroniques, lorsque ces méthodes s'avèrent efficaces) présentes sur toutes les expéditions de pêche et observant toutes les opérations de pêche. En conséquence, la plupart des grands senneurs de l'Atlantique ont aujourd'hui une telle couverture de ressources d'observation.

L'ISSF presse la CICTA de prendre les mesures suivantes :

- ***Appliquer la recommandation du Groupe de travail sur les DCP visant à prolonger la couverture à 100 % des ressources d'observation sur les grands senneurs pendant toute l'année, comme l'ont fait la Commission interaméricaine sur le thon tropical (CIATT) et la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO). Une telle action serait facilitée si elle prévoyait un mécanisme régional stipulant qu'un observateur d'un programme national d'un État côtier (inscrit auprès du Secrétariat) serait reconnu dans les ZEE d'autres pays.***
- ***Adopter d'autres amendements permettant de moderniser sa mesure sur les SMN afin qu'elle soit conforme aux pratiques exemplaires mondiales actuellement en vigueur, notamment en ce qui concerne la communication des données des SMN au Secrétariat, aux scientifiques du CPRS et au Comité de contrôle.***
- ***L'ISSF presse la CICTA de renforcer son processus d'établissement de liste de navires INN conformément aux pratiques mondiales en vigueur, notamment en clarifiant les procédures d'inscription et de désinscription à la liste, en harmonisant les critères d'inclusion à sa liste et élargissant les sources d'informations admissibles.***
- ***L'ISSF presse aussi toutes les parties non contractantes coopérantes ne l'ayant pas encore fait de ratifier l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressorts de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.***

Gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP). L'utilisation de DCP est associée à presque 40 % des prises mondiales de thon et 50 % des prises mondiales de listao. *L'ISSF prend note de la création en 2014 d'un Groupe de travail sur les DCP réunissant tous les intervenants concernés. L'ISSF recommande à la CICTA de tenir cette année une deuxième réunion de ce groupe de travail. L'ISSF appuie les recommandations du Rapport 2016 du Groupe de travail sur les DCP, encourageant aussi la CICTA et le CPRS à les mettre en œuvre.*

Navires auxiliaires. Les activités des navires auxiliaires concernant les DCP dérivants augmentent l'efficacité des senneurs en réduisant le temps qu'ils consacrent à la recherche et à l'entretien des DCP. Ces navires auxiliaires doivent être réglementés et faire l'objet d'une meilleure collecte de données, ainsi que de mesures de monitoring.

L'ISSF presse la CICTA de prendre les mesures suivantes :

- ***Recueillir des données sur le nombre et l'utilisation des navires auxiliaires, incluant l'identification des senneurs assistés par chaque navire auxiliaire, ainsi que le nombre de DCP déployés et entretenus par ces navires.***

- **Identifier dans le dossier du navire quelles activités sont réalisées par chaque navire auxiliaire, notamment s'ils servent de bateau appât, s'ils entretiennent des DCP ou s'ils pratiquent aussi la pêche.**
- **S'assurer que les exigences de couverture de ressources d'observation et d'utilisation de systèmes de monitoring s'appliquent aux navires auxiliaires, afin que les données de ces activités de pêche sont recueillies et communiquées.**

Palangriers, couverture de ressources d'observation et transbordements. L'ISSF s'inquiète que le CPRS ait souligné l'insuffisance de la couverture actuelle de ressources d'observation à 5 % pour produire des estimations raisonnables des prises accessoires. L'ISSF relève également que la carence des données sur les prises et les interactions avec les espèces non ciblées nuit aux évaluations et à l'adoption de mesures de conservation. L'ISSF s'inquiète aussi du fait que certaines parties non contractantes coopérantes n'aient pas fourni les préavis et les rapports exigés sur les transbordements. L'ISSF reconnaît par ailleurs que des systèmes de monitoring électronique et des outils de déclarations électroniques sont actuellement en développement et testés, lesquels pourraient résoudre une partie de ces problèmes.

L'ISSF presse la CICTA de prendre les mesures suivantes :

- **Mettre en œuvre la recommandation du CPRS d'augmenter le niveau minimum de couverture des ressources d'observation à 20 % tout en renforçant la conformité des parties non contractantes coopérantes en identifiant et sanctionnant les parties fautives au moyen du Comité de contrôle.**
- **Faire progresser le plus rapidement possible le développement de normes de monitoring électronique et de déclarations électroniques.**
- **Amender la recommandation sur les transbordements de la CICTA afin qu'elle s'applique aux palangriers ayant une longueur hors-tout de 20 mètres ou plus.**

Registres des navires pontés et gestion de la capacité des flottilles. Les experts s'entendent pour affirmer qu'il existe une surcapacité au niveau des flottes mondiales de pêche au thon. Cette surcapacité des flottes de pêche augmente la pression pour un affaiblissement des mesures de gestion, ce qui conduit à une surexploitation des stocks. L'ISSF s'inquiète toujours de la croissance globale de la capacité de pêche sur le territoire de la CICTA.

L'ISSF presse la CICTA de prendre les mesures suivantes :

- **Limitier les entrées au moyen de registres de navires fermés, ainsi que développer des bases communes pour mesurer les capacités de pêche, comme les mètres cubes des soutes.**
- **Soutenir l'Appel de Kobe III pour la création de mécanismes de transfert de capacité vers des pays en développement.**

Conformité. La CICTA possède un processus d'évaluation de conformité parmi les mieux conçus et les plus transparents des cinq ORGP thonières. Il serait cependant possible d'améliorer le modèle de réaction aux défauts de conformité. Le Comité de contrôle utilise actuellement un tel modèle mais uniquement à titre expérimental. ***L'ISSF presse la CICTA de finaliser le développement d'un modèle de réaction aux défauts de conformité et de le codifier dans une recommandation permanente, le plus tôt possible.***

Informations supplémentaires et ressources techniques : Afin de fournir des informations supplémentaires sur les pratiques exemplaires des ORGP, l'ISSF a produit et publié des documents techniques et des comptes rendus d'ateliers sur les sujets suivants : processus de conformité des ORGP, programmes d'observateurs sur les senneurs, listes de navires INN, transbordements, navires auxiliaires, systèmes de monitoring des navires, état des stocks et méthodes d'évaluation des stocks, ainsi que gestion des ressources thonières et de la capacité des navires. Ces ressources sont toutes disponibles sur : <http://iss-foundation.org/knowledge-tools/technical-and-meeting-reports/>